

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSIT  DE TOURS
S ance du 18 novembre 2024**D LIB RATION n 2024-114**

Le conseil d'administration s'est r uni le lundi 18 novembre 2024 en s ance pl ni re, sur convocation du Pr sident de l'universit , adress e le vendredi 8 novembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

1.2. Compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2024

.....

Vu le code de l' ducation,
Vu les statuts de l'universit  de Tours,

Expos  de la d cision :

Sans objet

Proposition de d cision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2024.

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	D�COMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 25
Membres pr�sents : 17	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres repr�sent�s : 8	Votes exprim�s : 25
Total des membres pr�sents et repr�sent�s : 25	Majorit� requise : 13
	Pour : 25
	Contre : 0

Pi ce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2024.

Fait   Tours,

Le Pr sident de l'universit 

Arnaud GIACOMETTI

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 14 octobre 2024

Membres présents

Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Emmanuel NERON ; Claude OPHELE ; Philippe PREVOST ; Philippe ROINGEARD ;
Pascal CHAREILLE ; Colombine MADELAINE ; Olivier PICHON ; Claudine TACQUART ; Hovig TER MINASSIAN ;
Gwenaëlle BAUDET ; Bertrand BILLAULT ; Xavier HOUILLIER ; Juliette ROUSSEAU ; Benoît WOLF ;
Julie STENNE MEUTEYR ;
Anne BESNIER ; Franck GAGNAIRE ;

Ont donné procuration :

- Catherine BELZUNG à Philippe ROINGEARD ;
- Fabienne LABELLE à Claude OPHELE ;
- Béatrix BARREIRA à Hovig TER MINASSIAN ;
- Lucie LEPAGE à Benoît WOLF ;
- Marc CLASTRE à Pascal CHAREILLE ;
- Frédéric DE NADAI à Benoît WOLF ;
- Joëla LAPLEAU-GIRARD à Julie STENNE-MEUTEY ;
- Amélie BALAY à Julie STENNE-MEUTEY ;
- Pauline SAINT-MARTIN à Philippe ROINGEARD ;
- Michèle PERRIN à Claudine TACQUARD.

Participaient à titre consultatif :

Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR de Médecine ; Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR de Sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice de l'UFR Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE de Tours Val de Loire ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et Sciences humaines ;

Cloé FREULON et Thomas THUILLIER, représentants de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Olivier PICHON, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 16 septembre 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 septembre 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 16 septembre 2024 par la délibération n°2024-105.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

M. le Président intervient tout d'abord sur l'actualité internationale et nationale.

Comme la France en général, l'université de Tours a toujours eu des relations étroites avec le Liban. Ainsi, nous disposons de coopérations de longue date dans le domaine de la formation (ex. master à distance avec l'université de St Joseph en Marketing des services, accords avec l'Université Saint-Esprit de Kaslik). Au-delà de la formation, des travaux de recherche communs sont menés avec le Liban (ex. chaire sur la maltraitance infantile) et de nombreuses thèses sont menées en cotutelle avec le Liban (10 sur la période 2014 – 2022).

Au cours de ces dix dernières années, nous avons accueilli plus de 750 étudiantes libanaises et étudiants libanais. Ils ne sont plus qu'une trentaine cette année, ce qui s'explique par la situation économique et militaire. Par ailleurs, nous sommes nombreux à avoir des collègues libanais autour de nous.

Leur angoisse est aujourd'hui très forte, tout comme la nôtre, mais sans commune mesure. La communauté internationale ne doit pas abandonner le Liban et doit faire tout son possible pour que les combats et bombardements cessent.

Trop de civils sont pris en otage de part et d'autre. Imaginons un instant la douleur que peuvent ressentir nos étudiants et collègues internationaux, avoir la terre de leur enfance meurtrie par une nouvelle guerre. Imaginons un instant le sentiment d'impuissance de ceux et celles qui ont construit leur vie ailleurs. Nous aussi sommes accablés de notre impuissance, de l'impuissance des organisations internationales à imposer un cessez-le-feu et des forces onusiennes présentes dans les zones frontalières.

M. le Président a proposé un échange aux étudiantes et étudiants libanais de l'université afin de les accompagner dans ce moment difficile. Il rappelle que le service de santé étudiante est à leur disposition.

M. le Président fait part de sa compassion et sa solidarité envers toutes celles et tous ceux qui sont aujourd'hui touchés de près ou de loin par les crises géopolitiques actuelles (Liban, Ukraine, etc.). Toutes ses pensées vont à toutes les victimes, à leurs familles et à leurs proches.

Ensuite, M. le Président souhaite revenir sur les assassinats des professeurs Samuel PATY, le 16 octobre 2020, et Dominique BERNARD le 13 octobre 2023, victimes du terrorisme islamiste. L'Éducation nationale et la Nation leur rendent aujourd'hui hommage, alors qu'ils sont morts dans l'exercice de leur métier.

Ils méritent notre reconnaissance pour ce que fut leur mission, qui continue d'être la nôtre, à savoir celle de former des citoyennes et citoyens libres, égaux et fraternels. Toute la communauté enseignante, toutes les forces qui œuvrent à la construction du savoir, à l'émancipation et au pluralisme indispensable dans notre société démocratique ont été touchées par ces actes atroces.

Avant de poursuivre le Conseil d'administration, face à toutes ces tragédies, M. le Président propose un temps de recueillement par une minute de silence.

➤ Fête de la science

Du 4 au 14 octobre 2024 s'est déroulée la fête de la science à Tours et Blois, permettant aux citoyennes et citoyens de venir visiter les laboratoires de l'université. Cette manifestation nationale s'est structurée autour de deux temps forts en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher :

- Le 5 octobre 2024 à Blois ;
- Les 12 et 13 octobre sur le site universitaire Grandmont. Au cours de ces deux jours, près de 4000 visiteurs ont été accueillis.

M. le Président tient à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées au cours de cette semaine : associations, partenaires, Centre Science, les personnels (doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs,

personnels BIATSS, SUAPS, direction de la communication, direction de la vie étudiante et de campus), les trois composantes et leurs doyens.

M. le Président estime que c'est un beau symbole de voir revenir la fête de la science sur un campus universitaire. Cela permet en particulier aux tourangelles et tourangeaux de découvrir les laboratoires et locaux de l'université. Il rappelle que, depuis 2012, cette action se déroule à l'Hôtel de ville de Tours. Il suggère de mettre en place une alternance afin que la fête de la science se déroule à échéance régulière dans les locaux de l'université.

M. le Président en profite pour indiquer que le projet « PheroInnov - Innover en agroécologie et dans la lutte anti-terroriste grâce à la détection bio-inspirée d'odeurs par les insectes » porté par Jérôme CASAS fait partie des douze projets retenus par le CNRS dans le cadre du programme « Recherche à risque et à impact ». Ce projet, qui vise à travailler sur le système olfactif de certains insectes qui présentent la caractéristique unique de pouvoir détecter quelques molécules présentes dans des m³ d'air (comme les chiens mais avec une sensibilité bien plus grande que ceux-ci), bénéficiera d'un financement sur trois ans. Il s'agit d'une réelle reconnaissance de l'expertise de l'université de Tours sur cette thématique.

➤ **Actes de bizutage en Médecine**

Suite à des actes de bizutage qui se sont déroulés lors de soirées de répartition en Médecine, la Procureure de la République a ouvert deux enquêtes : une première sur une banderole sexiste diffusée largement dans la presse locale et nationale, et une seconde sur des témoignages de violences sexistes et sexuelles.

M. le Président rappelle qu'il a, pour ces mêmes faits, saisi le Rectorat et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Suite à cette saisine, le ministère a sollicité une enquête diligentée par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). Cette enquête a commencé aujourd'hui. L'université est dans l'attente des conclusions de cette dernière.

2.2. Information sur la mise en œuvre du RGPD

Cloé FREULON, Déléguée à la protection des données de l'université de Tours, présente le bilan de la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de l'université de Tours au cours de la période 2022-2024.

À titre liminaire, M. Le Président rappelle que cette mission était initialement externalisée et confiée au cabinet Grant Thornton. En 2022, la Présidence de l'université a fait le choix de réinternaliser cette fonction et de la confier à un agent de l'université.

➤ **Rappel**

Cloé FREULON rappelle que le RGPD impose aux organismes privés et publics le respect de règles relatives à la protection des données à caractère personnel relatives aux personnes physiques. Le RGPD régit ainsi les traitements de ces données. A l'université de Tours, il existe de très nombreux traitements de données à caractère personnel : scolarité, recherche, ressources humaines, affaires juridiques, etc.

Une des obligations du RGPD est de désigner une déléguée ou un délégué à la protection des données (DPD). En 2021-2022, le DPD était externalisé auprès du cabinet Grant Thornton. Ce dernier a réalisé une feuille de route structurée autour de six axes. À partir de cette feuille de route, un plan d'actions a été élaboré. Lorsque Grant Thornton a terminé sa prestation, le taux de réalisation s'élevait à 55 %. Deux ans plus tard, en juin 2024, ce taux s'élevait à 64 %.

Cloé FREULON précise qu'aucune administration ne dispose d'un taux de conformité à 100 % compte-tenu de l'existence récente du RGPD et de la complexité de cette réglementation, tant sur les processus que les outils.

Le tableau de bord réalisé par Grant Thornton et actualisé par Cloé FREULON constitue un outil de gestion de la conformité et, par voie de conséquence, un moyen de démontrer la conformité de l'université de Tours au RGPD.

Cloé FREULON présente ensuite l'état d'avancement de chaque axe du plan d'actions.

➤ **Axe 1 : Gouvernance**

L'UT a la charge de déployer le RGPD au sein de l'université. Pour ce faire, elle a désigné un DPD, créé un réseau de correspondants à la protection des données (CPD), validé une note d'organisation, défini un cadre de la conformité et rédigé une feuille de route.

Plusieurs actions doivent être menées au cours des prochaines années :

- Assurer la mise en place et l'animation d'un comité de pilotage et d'un comité de pilotage de conformité ;
- Réaliser des contrôles opérationnels et périodiques par le DPD ;
- Réaliser un bilan annuel auprès des instances (CSA, CA, RT) ;
- Désigner des CPD pour les périmètres n'en disposant pas. Cloé FREULON rappelle que cela implique un investissement de 0,5 jours par mois.

➤ **Axe 2 : Gestion de la collecte et du consentement**

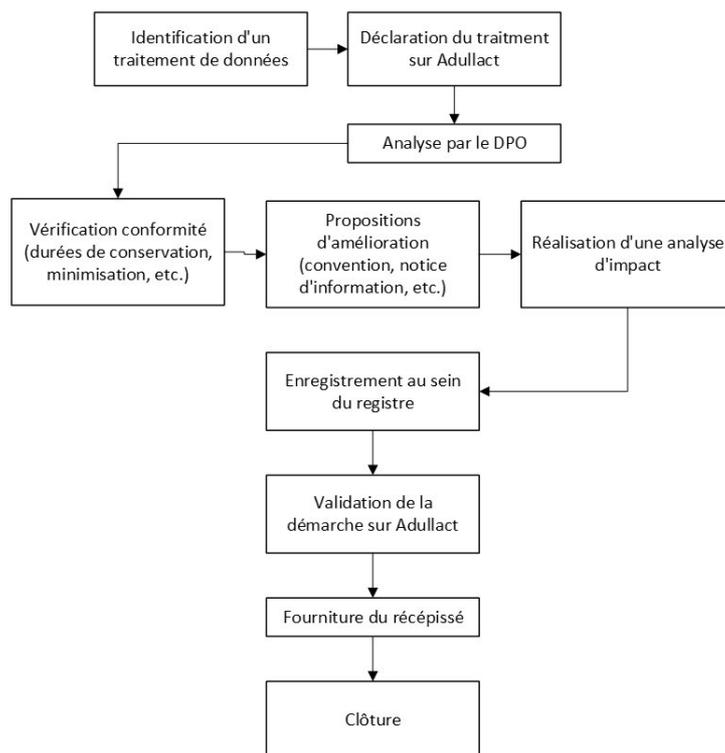
Au cours de la période 2022 – 2024, plusieurs actions ont été élaborées :

- Procédure de gestion du registre des activités de traitement ;
- Procédure de gestion du consentement ;
- Procédure de gestion des droits ;
- Procédure de gestion des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) ;
- Procédure de conservation et d'archivage.

Plusieurs actions doivent être menées au cours des prochaines années :

- Finaliser la revue du registre des activités de traitement ;
- Développer un registre des activités de sous-traitance de l'université ;
- Engager des actions spécifiques sur le périmètre de la recherche, qui constitue un secteur conséquent (mémoires, thèses d'exercice, thèses, projets de recherche, etc.) ;
- Finaliser les AIPD obligatoires (vidéosurveillance, aménagement de postes handicapés, Mon Master, etc.) ;
- Définir des durées de conservations pour certaines catégories de traitement.

En ce qui concerne le registre des activités de traitement, la DPD assure sa mise en jour en suivant un processus précis :



Entre novembre 2022 et juin 2024, 156 déclarations de traitement ont été faites, soit entre 1 et 4 dossiers traités par semaine. Le délai d’instruction le plus court est de 2 jours et le délai le plus long est de 25 jours. Le taux d’acceptation s’élève à 97,3 %. 2 % des déclarations ont été classées sans suite et 0,7 % ont été refusés. Sur les 156 dossiers traités, les traitements inhérents à la recherche représentent près de la moitié. Ces traitements nécessitent une analyse plus approfondie, avec notamment des AIPD.

Cloé FREULON rappelle que le RGPD a supprimé la saisine préalable de la CNIL avant la création d’un traitement de données à caractère personnel. Seule une déclaration doit être opérée auprès de la DPD. Toutefois, pour les traitements les plus sensibles, et notamment certains travaux de recherche dans le domaine de la santé, une demande d’autorisation doit être formulée auprès de la CNIL. Cela n’a concerné qu’un seul traitement en 2023.

En ce qui concerne les demandes d’exercice des droits, 81 dossiers ont été traités entre novembre 2022 et juin 2024. Une grande partie des demandes d’exercice des droits sont classées sans suite en raison d’une erreur de formulaire par le demandeur.

➤ **Axe 3 : Documentation**

Cet axe vise à démontrer, à travers toutes les procédures et politiques de protection des données à caractère personnel mises en place par l’université, que l’université de Tours se conforme au RGPD, en particulier en cas de contrôle par la CNIL.

Plusieurs actions doivent être menées au cours des prochaines années :

- Développer la documentation de sensibilisation, *via* des fiches infos, des nouvelles procédures (tiers autorisés et contrôle CNIL) ;
- Développer la documentation de démonstration de la conformité dans l’optique de conserver une trace de tout ce qui a été fait en matière de RGPD.

➤ **Axe 4 : La gestion des tiers**

L’université a l’obligation d’assurer la protection des données à caractère personnel. Cela comprend aussi les traitements réalisés en commun avec d’autres responsables de traitement, ainsi que les traitements réalisés par des sous-traitants, pour le compte de l’université.

Depuis 2022, l'université de Tours a mis en œuvre plusieurs actions :

- Rédaction de clauses et conventions type en matière de protection des données ;
- Inclusion de la conformité RGPD aux marchés publics de l'UT ;
- Intégration de clauses RGPD dans les modèles de convention.

Plusieurs actions doivent être menées au cours des prochaines années :

- Identifier les mesures de sécurité minimales exigées pour certains tiers à l'université ;
- Cartographier les tiers afin de disposer d'une vision globale de l'ensemble des tiers qui collectent et traitent des données à caractère personnel pour le compte de l'université ;
- Réalisation d'un audit des tiers.

➤ **Axe 5 : Sécurité informatique**

Cet axe est mené en commun avec le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). Plusieurs actions ont été mises en œuvre (procédure gestion des violations de données, procédure de contrôle CNIL).

Plusieurs actions doivent être menées au cours des prochaines années :

- Tenir à jour le registre des violations de données ;
- Réécrire la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et la charte informatique.

➤ **Axe 6 : Formation et sensibilisation**

L'université de Tours a organisé plusieurs formations de sensibilisation générale (niveau 1) et spécifique à la recherche (niveau 2) entre 2022 et 2024. Au total, 5 sessions de formation se sont déroulées, permettant de former 75 personnes.

En dehors de ces formations, des réunions ont été organisées au sein des directions, composantes et unités de recherche. Parmi toutes les structures internes de l'université, 25 doivent faire l'objet d'une sensibilisation prioritaire en raison de la sensibilité des données qu'ils traitent pour assurer leurs missions. 11 ont été effectivement sensibilisées, 14 restent à sensibiliser. Un appel à candidatures pour ces interventions va être organisé.

M. le Président demande si un lien est fait avec l'Atelier de la donnée.

Cloé FREULON répond que les partenaires n'ont pas tous de DPD, ce qui rend difficile les échanges avec les autres structures. Elle précise que l'université d'Orléans et l'INSA Centre – Val de Loire viennent de nommer leur DPD.

Jérôme BARRÈRE remercie Cloé FREULON pour tout le travail réalisé, alors même que le RGPD n'est pas toujours la première préoccupation de l'université. C'est un travail extrêmement important.

Patrick MARTINEAU rappelle que le RGPD vise toutes les données manipulées et stockées par les agents de l'université. Il estime nécessaire un accompagnement des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs dans ce domaine.

Cloé FREULON répond que ce travail est mené de concert avec le RSSI.

Benoît WOLF demande si les enquêtes menées par les étudiantes et étudiants sont gérées par l'université de Tours.

Cloé FREULON rappelle que l'université de Tours est responsable de toutes les données personnelles collectées en son sein et pour son compte. Les enquêtes menées par les étudiantes et étudiants sont donc comprises dans ce champ. Or, elle note qu'il existe peu de formations à destination des étudiantes et étudiants afin de les sensibiliser au RGPD. Un travail doit donc être mené en la matière.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 4 octobre 2024

Christine GEORGELIN présente les propositions de la commission des moyens du 4 octobre 2024 :

- Approbation de l'acceptation du don de 60 000 € de l'Association pour le Développement de la Recherche en Immunologie Clinique (ADRIC) fait à l'université de Tours ;

- Approbation des modalités de prélèvement des frais de structure sur les projets (cette délibération abroge les délibérations n°2022-45 et 2023-06) :
 - o Projets FEDER : Nouvelles modalités de taux impliquant une simplification des modalités de gestion, avec la répartition des frais de structure (établissement / projet).
 - o Projets structurants en LUMPSUM : Cette modalité s'apparente à des prestations (versements après livraison des workpackages). Plusieurs projets sont concernés, notamment NEOLAIA.

La commission des moyens a également abordé deux autres sujets : modalités de calcul des coûts complets, point d'étape sur l'étude menée pour l'analyse financière en lien avec le SDE et le SPSI. Ces points ont donné lieu à débat et longues discussions.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 4 octobre 2024 par la délibération n°2024-106.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Campagne 2025 des emplois BIATSS

Mme Christine GEORGELIN présente la campagne d'emploi des personnels BIATSS pour l'année 2025.

Elle rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette campagne et rappelle quelques points saillants de la LOB : absence de création de postes à l'exception de ceux s'inscrivant dans un projet d'établissement ou des créations sur ressources propres sous conditions d'augmentation de ses dernières.

Sur la présente campagne d'emploi, ont été formulées :

- 33 demandes de cédésation ;
- 49 demandes d'ouverture de concours dont : 5 externes, 44 internes, répartis comme suit :
 - o 22 demandes d'ouverture de concours de TECH ;
 - o 12 demandes d'ouverture de concours d'ASI ;
 - o 6 demandes d'ouverture de concours d'IGE ;
 - o 2 demandes d'ouverture de concours d'IGR ;
 - o 7 demandes de concours de RSC.
- 12 demandes d'apprentis.

Pour rappel, la présente campagne d'emploi s'inscrit dans un contexte complexe, puisqu'on constate peu de départs à la retraite pour 2025 (18 annoncés, dont 9 dès le dernier trimestre 2024 et 5 non confirmés par le service mutualisé retraite (SMR)).

La campagne d'emplois 2025 retient donc les principes suivants.

Un recensement de l'ensemble des repyramidages souhaités a été effectué, en demandant aux composantes et aux services d'effectuer une priorisation et en respectant les principes suivants :

- Les demandes par liste d'aptitude ne sont pas prises en compte comme les années précédentes, il y en a eu peu; la liste d'aptitude exceptionnelle devrait venir compléter les possibilités dans les BAP scientifiques ;
- Une seule demande d'ouverture de concours doit être réalisée par composante ou service, sauf en cas de personnel bénéficiaire d'une obligation d'emploi ;
- Un rehaussement doit être proposé en priorité aux collègues en distorsion fonctionnelle ;
- L'effet mémoire doit être conservé d'année en année pour retenir les ouvertures de concours de titularisation ;
- Les profils doivent être largement ouverts pour permettre à plusieurs candidats d'y postuler.

Sur ce fondement, la gouvernance a établi les propositions suivantes :

- Ouverture de recrutement de titulaires :
 - o Pour les catégories C, 5 recrutements sans concours pour la BAP J ;
 - o Pour les TECH, 5 ouvertures de concours (2 externes, 3 internes, 3 en BAP J, 1 en BAP A, 1 en BAP F) ;

- Pour les ASI, 4 ouvertures de concours (2 internes, 2 externes, 1 BAP J, 1 BAP G, 1 BAP F) avec des profils généraux afin de permettre à un maximum de personnels de l'établissement de s'y présenter ;
- Pour les IGR, 1 concours interne de BAP E ;
- Pour les IGE, 1 concours externe et 1 concours interne en BAP J ;
- 2 recrutements de titulaires pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Recrutement de 10 apprentis dont 7 sous conditions de financement ou de FIPHP.

- Lorsqu'on observe le bilan des ouvertures de concours entre 2021 et 2025, toutes catégories confondues, on constate ces dernières années une baisse qui peut s'expliquer notamment par le faible nombre de départs en retraite qui nous laisse une faible marge de manœuvre en termes de marge salariale. Les avancements entre 2020 et 2023, toutes voies confondues mettent en évidence une prépondérance en composante (34 avancements, soit 65,3% des avancements) et nombre plus faible d'avancements au sein des services centraux (18 avancements soit 34,7% des avancements).

Un recensement de l'ensemble des demandes de cédésation a été réalisé auprès des composantes et des services pour un total de 33 demandes. La base retenue en 2025 est identique à celle de 2023 et de 2024, soit 4 ans et 6 mois d'ancienneté à la fin du contrat, pour les emplois sur mission pérenne, pour un coût total en année pleine (2026) de 125 K €.

Le bilan des campagnes de cédésations en 2021 et 2025 met en avant le nombre important de cédésations sur l'année 2025, reflet du nombre de personnes embauchées il y a 4 ans. Leur répartition entre les services centraux (60%) et les composantes (40%) peut paraître étonnante puisque la proportion de BIATSS titulaires et non titulaires est assez similaire entre les deux appartenances. Cela témoigne peut-être d'un *turn over* plus important pour les personnels de composantes, à analyser au regard du recrutement de nombreux contractuels de recherche en composante.

L'estimation des coûts à supporter pour l'établissement en année pleine (2026) seraient les suivants :

- 125 K € pour les cédésations ;
- 18 K € pour le recrutement d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- 57 K € pour l'ouverture des concours hors titularisation ;
- 109 K € pour le recrutement d'apprentis ;
- 124 K € pour le recrutement d'agents sur ressources propres.

Thomas SIGAUD souhaite rappeler les discussions qui ont eu lieu en conseil des directeurs de composante. Il souligne notamment que s'il est appréciable que la campagne d'emploi des BIATSS s'aligne sur la manière dont on construit la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs, celle-ci soulève toutefois des problématiques particulières. Il lui apparaît indispensable de conserver et de développer l'effet mémoire d'une année sur l'autre, notamment lorsque des demandes urgentes remontent de l'ensemble des composantes et des services. Il souligne en outre qu'au sein de l'UFR Arts et sciences humaines, les problématiques sont de deux ordres : les demandes pures et désincarnées du service, et les demandes qui répondent à des questionnements personnels, considérant la qualité de service et de la situation difficile de certains agents. L'effet mémoire permettrait de conserver un gage de la remontée de ces informations d'une campagne d'emploi à l'autre.

Alain BIDEAU souhaite appuyer les propos de Thomas SIGAUD, en soulignant qu'au sein de l'UFR Lettres et Langues, cette conservation de l'effet mémoire pourrait avoir des impacts concrets. Il mentionne à ce titre la situation individuelle d'un agent, dont c'est la deuxième année que la demande qu'il effectue ne peut être satisfaite.

Christine GEORGELIN rappelle que des situations individuelles complexes sont à signaler dans chaque service et chaque composante. Elle souligne à ce titre qu'un certain nombre de personnels mériterait une cédésation, mais que les moyens sont très contraints, et que ces contraintes persisteront dans les prochaines années.

Benoit WOLF souhaite rappeler les débats ayant eu lieu au CSA concernant cette campagne d'emplois. Il souhaite tout d'abord remercier la présidence de l'université de la présentation de cette campagne d'emplois avant le renouvellement des instances, rappelant à cet égard que lors des dernières élections, la campagne d'emplois avait

été présentée après l'installation de la nouvelle gouvernance. Le contexte est particulier et difficile pour l'ensemble de la communauté universitaire, sur plusieurs volets :

- Une difficulté financière, tout d'abord, avec peu de fonds disponibles pour répondre à l'ensemble des fortes demandes qui sont formulées ;
- Une difficulté statutaire ensuite, face aux nombreux agents contractuels qui quittent chaque année l'Université, entraînant de fait une perte de compétences et de qualifications.

Il souhaite rappeler ces éléments, en présence du représentant du Recteur, afin d'alerter sur ces situations.

Le Conseil d'administration approuve la campagne 2025 des emplois BIATSS par la délibération n°2024-107 (26 votes pour, 0 votes contre, 2 abstentions).

4.2. Accord majoritaire instituant un régime d'intéressement collectif

Plusieurs organisations syndicales représentées au Comité social d'administration (CSA) ont souhaité faire application de la possibilité d'une négociation collective en application de l'ordonnance de 2021 sur trois sujets :

- Prime d'intéressement collectif ;
- Cadre de rémunération pour les BIATSS contractuels ;
- Méthode de consultation en matière de restructuration de service.

À six mois du renouvellement des conseils centraux, il était délicat d'ouvrir ces trois négociations en termes de calendrier et de capacité à faire. Seule une négociation a été ouverte, au sujet de l'intéressement collectif. Ce sujet avait l'intérêt de rassembler toute la communauté universitaire, sur une thématique déjà travaillée en amont.

C'est la première fois que l'université de Tours expérimente la négociation d'un accord collectif. Jusqu'à présent, cet outil n'avait pas été utilisé, d'autres solutions de négociations salariales ayant été retenues. Toutefois, ce dispositif permet de donner un cadre au dialogue.

Le dispositif présenté aujourd'hui a déjà été en partie mis en œuvre pour certains personnels (SAGHE, redéfinition des maquettes Apogée, etc.) par le biais d'autres dispositifs. Le présent accord permet de mettre en place un cadre clair et transparent.

Christine GEORGELIN précise que cet accord collectif n'a pas vocation à récompenser des personnes recrutées sur un projet dont la mission relève de leur fiche de poste. L'objectif est de valoriser l'implication des personnels de l'établissement impactés par ces projets. À sa connaissance, il s'agit du premier accord majoritaire dans le monde universitaire.

Benoît WOLF estime que cet accord a été l'occasion de travailler sur une méthode mettant la négociation au cœur des processus. Ce mode de fonctionnement est courant dans le secteur privé. La négociation collective s'avère plus récente dans le secteur public. Plusieurs négociations collectives ont été menées à l'échelle de l'État au cours des dernières années (protection sociale complémentaire, télétravail).

L'objectif du présent accord était de proposer un cadre clair concernant la prime d'intéressement. Il s'agit de reconnaître non pas les individus mais les collectifs de travail. Si le Conseil d'administration adopte cette délibération, les modalités pour faire évoluer ce dispositif devront faire de nouveau l'objet d'une négociation collective. Il s'agit d'une expérimentation.

Hovig TER MINASSIAN exprime la position de la FSU. Initialement, la volonté de la FSU était de proposer une alternative aux compléments indemnitaires individuels. L'alternative proposée était de valoriser non pas une poignée d'employés, mais l'ensemble d'une équipe impliquée dans un chantier exceptionnel. Aux yeux de la FSU, le régime indemnitaire ne peut remplacer les déficits ou retard d'avancement de points d'indice. Dans un contexte de pénurie, un dispositif indemnitaire est positif à court terme et à titre individuel. Toutefois, ce dispositif d'intéressement risque d'abimer les solidarités professionnelles en créant des inégalités de revenus, le principe d'intéressement pouvant évoluer en fonction des financements, des projets, etc. De plus, il n'y a aucune garantie que les projets seront financés à même hauteur et financeront à la même hauteur des investissements similaires. Il note qu'un plancher minimum est prévu dans cet accord : 150 € / agent / an, ce qui permet de limiter les inégalités. Toutefois, cela pose un autre problème : l'identification des projets jugés prioritaires et l'identification

des degrés d'implication. Il estime qu'il va y avoir des difficultés pratiques, structurelles. Cela fait peser le risque d'une individualisation accrue de l'implication des personnels alors que l'enseignement supérieur et la recherche repose sur la combinaison de savoir-faire et compétences collectifs qui permet de faire tourner l'université au quotidien. Il rappelle que l'université n'est pas une entreprise au sens propre du terme, il est donc difficile d'exprimer un avis favorable à ce système.

M. le Président entend les réserves exprimées. Il entend aussi les difficultés de mise en œuvre. Toutefois, il s'agit d'un dispositif qui existe déjà indirectement. Cet accord majoritaire va permettre d'instituer un cadre clair. Il pourra y avoir des effets mémoires dans la mise en œuvre du dispositif.

Christine GEORGELIN précise qu'une commission sera chargée de mettre en œuvre ce dispositif. Il s'agira donc d'une décision collégiale. Ne pas récompenser l'implication des personnels, au-delà de leur fiche de poste, crée une lassitude au fil des années.

Le Conseil d'administration approuve l'accord majoritaire instituant un régime d'intéressement collectif par la délibération n°2024-108 (25 votes pour, 3 abstentions).

4.3. Revalorisation du RIFSEEP

M. le Président rappelle les grands principes de cette revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui doit être effectuée tous les trois ans par l'Université. S'agissant de la situation à l'université par rapport aux cibles ministérielles moyennes par grade établies à l'horizon 2027, on constate que si les catégories C s'en rapprochent, les catégories A et B en restent fortement éloignées. Afin de permettre à l'université d'atteindre ces cibles, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche finance une petite partie de ces revalorisations, en attribuant une enveloppe de 39 K € et en demandant à l'université de cibler principalement les ASI et les IGE.

Des groupes de travail ont été développés, par la mobilisation du comité de suivi du RIFSEEP, et plusieurs hypothèses ont été élaborées en prenant en considération l'attribution, par l'université, d'une enveloppe de 350 K €.

Sur ce fondement, plusieurs éléments ont été discutés, et la gouvernance retient les propositions suivantes :

- Mise en place de mesure d'alignement pour un montant total de 8,4 K € : alignement du régime indemnitaire des attachés principaux sur celui des IGR hors classe à groupe fonctionnel équivalent, fusion des grades d'IGR de 2^{ème} et de 1^{ère} classe dans un grade unique en 2023, alignement du régime indemnitaire des IGR 2^{ème} classe sur les IGR 1^{ère} classe, mise en cohérence de la grille de cotation du fait de la suppression des montants de régime indemnitaire d'IGR 2^{ème} classe sur lesquels étaient alignés les conservateurs en chef et proposition de les aligner sur les IGR de 1^{ère} classe ;
- Mise en place de mesures générales par catégories, pour un montant total de 261 K € : revalorisation de l'ensemble des catégories et maintien des deux sous-groupes pour les catégories C permettant une revalorisation plus élevée des catégorie C2 ;
- Mise en place de mesures de rattrapage vers la cible ministérielle, pour un total de 27 K € : réduction de l'écart à la cible 2027 pour les agents de catégorie A qui en sont les plus éloignés, proposition de réduction, appliquée par grade, de 50% à l'écart à la cible des agents en groupe 1 ;
- Mise en place de mesures de rééquilibrage, pour un total de 58 K € : modification de la quote-part de régime indemnitaire pour rééquilibrer le régime indemnitaire par rapport aux CDI en catégorie B et C, proposition de porter le taux de 50% à 63% du régime indemnitaire d'un titulaire pour les CDI A.

Le coût global estimé des revalorisations est de 356 K €, avec une enveloppe disponible de 350 K €.

Le président présente ensuite une visualisation des écarts à la cible ministérielle 2027 pour chaque catégorie et groupes indemnitaire.

Benoit WOLF souhaite dans un premier temps remercier la direction des ressources humaines tant pour la production des données que pour les échanges qui ont été menés autour de la politique indemnitaire de l'établissement. Il souligne que la politique indemnitaire constitue souvent une part importante, voire conséquente de la rémunération des personnels BIATSS et souligne le temps nécessaire à un adjoint administratif pour changer d'indice et les conséquences pour sa rémunération. Au CSA, a été mis en avant le fait que proposer une revalorisation de 350 K € n'est pas anodin, même s'il est difficile de comprendre pourquoi l'université a connu un décrochage dans sa politique indemnitaire à destination des BIATSS.

Il souligne un autre élément, celui de la politique indemnitaire à destination des BIATSS en CDI (prise en compte uniquement de l'indemnité plancher pour base de calcul, pas de notion de groupe pour cette catégorie de personnel). Si l'ensemble des agents dans cette situation bénéficiaient de la même politique indemnitaire que les titulaires, ce serait 350 K € de plus que l'université devrait trouver.

La problématique actuelle est celle de soumettre au vote du conseil d'administration une politique indemnitaire, tout en gardant à l'esprit que les cibles ministérielles ne seraient pas atteintes. Certains établissements ont au contraire fait le choix d'une politique indemnitaire pluriannuelle. En 2025, il indique que son organisation syndicale souhaite aborder par la négociation la mise en place d'une trajectoire pluriannuelle, les questionnements autour du socle indemnitaire des agents de BAP E, et un travail autour de la politique indemnitaire des CDI quelle que soit leur catégorie.

Il évoque enfin un dernier sujet, celui des grilles salariales. La titularisation des agents auparavant contractuels, qui avaient négocié leur salaire au moment de leur recrutement, fait apparaître des distorsions de rémunération puisque ces personnels perdent en rémunération lors de leur titularisation.

M. le Président indique qu'une revalorisation pluriannuelle apparaît fortement complexe eu égard au contexte budgétaire. S'engager, de manière pluriannuelle, sur une revalorisation du RIFSEEP pourrait être confronté à un manque de moyens financiers qu'il sera nécessaire de compenser par d'autres mesures afin de respecter les engagements pris sur plusieurs années. Cela n'est pas pour le moment envisagé par la gouvernance.

Le Conseil d'administration approuve la revalorisation du RIFSEEP par la délibération n°2024-109 (27 votes pour, 0 votes contre, 1 abstentions).

5. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

5.1. Consortium Agreement pour NEOLAIa

Colombine MADELAINE présente l'accord de consortium pour NEOLAIa, qui s'inscrit dans le cadre du work-package 1.

L'accord de consortium acte la création de plusieurs instances :

- Le *governing board* réunit les rectrices et recteurs d'université, en principe 2 fois par an en présentiel. En réalité, il se réunit plus souvent en distanciel.
- Le *steering committee* regroupe les vice-présidentes et vice-présidents des universités en charge des relations internationales. Cet organe se réunit au moins une fois par mois.
- L'*executive committee* comprend les *work-package leaders* et les *local coordinators* (chefs de projets NEOLAIa de chaque établissement), qui se réunit une fois par mois.

Trois organes consultatifs existent :

- L'*external advisory board*, qui regroupe des universités partenaires et des personnalités extérieures ;
- Le *staff, researchers and teachers advisory board*, qui regroupe des représentantes et représentants des personnels de chaque université.
- Le *student advisory group*, qui comprend deux représentantes et représentants des étudiants par université (un en licence/master et un endoctorat).

La Présidence de l'alliance est assurée par l'université d'Örebro jusqu'au 30/06/2026. Il s'agit d'un mandat de trois ans, élu par le Governing Board. Il préside le *governing board* et le *steering committee*.

Le vice-président de l'alliance a vocation à devenir le prochain président de l'alliance. La vice-présidence sera désignée fin octobre. Il y a deux candidates : l'université d'Ostrava et l'université de Tours.

La coordinatrice de projet est assurée par l'Université de Jaén, élue par le *governing board*.

L'accord de consortium fixe les modalités de vote (quorum, modalités de vote, possibilité d'*opting out*, droit de veto).

Colombine MADELAINE réalise un bilan des 9 premiers mois :

- 11-13 juin 2024 ; Accueil à Tours (MSH et Portalis) de la seconde réunion en présentiel du GT dédié à l'enseignement
- 18-21 juin 2024 : Lancement d'un groupe de recherche en littérature comparée avec 5 universités (Örebro, Jaén, Bielefeld, Nicosie, Tours)
- 23 au 27 septembre 2024 : Accueil à Tours des deux coordinatrices du WP (deux enseignantes-chercheuses de l'Université de Bielefeld) pour mener une enquête de terrain et rencontrer des personnels et chercheurs de l'université de Tours travaillant sur les questions de diversité et d'inclusion, ainsi que la municipalité.
- 26 et 27 septembre 2024 : 3^e réunion du Réseau Santé à Tours

Prochaines étapes :

- 15 au 18 octobre 2024 : Symposium international sur les politiques universitaires linguistiques organisé par l'université de Tours à Mame
- 26 au 28 novembre 2024 : Accueil à Tours des journées du *work package 5*.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le consortium Agreement pour NEOLAIa par la délibération n°2024-110.

5.2. Modification des statuts du département d'anatomie

Pierre GABETTE rappelle au Conseil d'administration qu'à la suite du scandale du centre de dons du corps de l'Université Paris-Descartes, le gouvernement a souhaité réorganiser ces structures. A l'Université, cela s'est traduit par la création d'un département d'anatomie, comprenant un laboratoire d'anatomie et une structure d'accueil des corps. Les statuts de ce département et de ces structures ont été soumises pour approbation du Conseil d'administration en mars 2023, puis transmises au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis lors, le ministère a proposé à l'Université quelques modifications, soumises pour approbation au conseil d'administration, dont notamment :

- Article 1.1 : Représécisions des conditions d'accès aux locaux administratifs et fonctionnels et aux locaux de la structure de dons du corps ;
- Article 2.2.2 : Présentation pour information au Conseil de département, puis pour décision au Comité éthique, scientifique et pédagogique d'un rapport annuel ;
- Article 3.2.3 : Précisions sur la durée du mandat du directeur de département, désormais de 3 ans ;
- Article 10.1 : Précisions sur les missions du Comité éthique, scientifique et pédagogique, notamment sur l'utilisation des corps à des fins d'enseignement et de recherche.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts du département d'anatomie par la délibération n°2024-111.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 14 octobre 2024

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI